

Décision

Générale

colonial

Décision n° 579 10/06/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 juin 1948

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro
30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Hildenbrand (Pierre), contrôleur principal de 4e classe des douanes, chef du bureau central et des douanes de Djibouti, est chargé de l'expédition des affaires courantes du service des douanes, durant l'absence de M. Godefroy, inspecteur central des douanes, se rendant à Aden.